

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 25 JUILLET 2022 à 19h**

Présents : VAIRETTO André, BOTTAGISI Sylviane, BOUVIER Magali, BRUNIER-COULIN Christine, CHERUY Dominique, COLLOMBIER Romain, GANDON Elodie, GUILLOT Elodie, GUIRAND Philippe, LAURENT Pascal, LOUCHET Dominique, RAT-PATRON Pierre, REYDET Frédéric.

Excusés : Fanny SERVE, VELAT Joël.

Secrétaire : REYDET Frédéric

Le compte rendu de la dernière séance du 17/06/22 est adopté après correction d'une erreur concernant l'acquisition d'une parcelle de Stefanuto : 13 voix pour, 1 abstention.

M. Le Maire souhaite la bienvenue à Mme Eefke Gemmeke qui assurera le poste de Secrétaire de Mairie par intérim jusqu'au 30 septembre 2022.

**RAJOUT DE DELIBERATIONS A L'ORDRE DU JOUR**

Le Maire propose le rajout de deux sujets à l'ordre du jour :

- Décision modificative du Budget CHAUFFERIE – AVANCE AUX ENTREPRISES
- SDES : information appel d'offres Electricité Verte ENR++

Les membres présents approuvent ces deux rajouts.

**FINANCES**

**054-2022 – DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET CHAUFFERIE**

Le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal 024-2022 du 25 mars 2022 approuvant le Budget M4 Chaufferie et expose qu'il est souhaitable de prévoir une avance aux entreprises pour le démarrage des travaux des lots 1 et 2 selon le tableau financier présenté par le bureau d'études KWS. Compte tenu de l'attribution de la subvention sollicitée au titre de la DETR d'un montant de 195.000,00 €, il est proposé de procéder à la modification budgétaire suivante :

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>	<b>BP</b>	<b>DM Augmentation de crédits</b>	<b>BUDGET après DM</b>
23/Immobilisations en cours	35 334,49	195 000,00	230 334,49
2313/23	0	195 000,00	230 334,49
<b>RECETTES</b>			
13/Subventions d'investissement	0	195 000,00	195 000,00
131/13	0	195 000,00	195 000,00

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :**

- approuve la décision modificative n°1/2022 au Budget CHAUFFERIE M4/2022 telle qu'exposée ci-dessus.

**PERSONNEL**

**Personnel / mutation Mme Desirest.** Mme Desirest titulaire du poste de Secrétaire de Mairie actuellement en congé parental, a informé la commune de son souhait de mutation à la commune de St. François Longchamp à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022 pour occuper un poste équivalent. Le Maire et les élus prennent acte de sa demande. Par conséquent, un nouveau recrutement devra être lancée dès début août afin d'organiser des entretiens fin septembre pour une prise de poste courant octobre. Plusieurs élus demandent une remise en question du temps de travail et de l'organisation générale du poste de Secrétaire de mairie. Il convient également d'échanger avec les élus de Plancherine sur la question de la pertinence de maintenir le partage d'un temps plein entre ces deux communes. Ce sujet sera rediscuté lors du prochain conseil municipal.

**Personnel/ demande de disponibilité Mme Rodriguez.** Madame Rodriguez a effectué une demande de disponibilité pour convenances personnelles pour une durée de 1 an à compter du 7 septembre prochain. Les élus valident la demande de disponibilité.

**Personnel/Recrutement ATSEM.** Mme Louchet informe les élus qu'une candidate a été retenue pour le poste d'ATSEM. Il s'agit de Mme Coralie Abad-Cano. Un contrat de travail annualisé sera établi pour une durée hebdomadaire de 14h à compter du 31 août 2022 et jusqu'au 7 juillet 2023.

---

## AFFAIRES GENERALES

### 055-2022 – AVENANT CONTRAT LIVRAISON REPAS CANTINE SCOLAIRE

Le Maire rappelle le contrat en cours avec la société API pour la livraison des repas de la cantine scolaire. Ce dernier donne toute satisfaction. Le Maire propose de prolonger la durée du contrat pour l'année scolaire 2022/2023.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** de prolonger le contrat de fournitures de repas à la cantine de l'école communale pour l'année scolaire 2022/2023.
- **PRECISE** que le prix du repas facturé par le prestataire API est de 3.19€ TTC.
- **AUTORISE** le maire à signer l'avenant correspondant.
- 

---

## DEMARCHE ENR++ PROPOSE PAR LE SDES

Le SDES (Syndicat Départemental de l'Energie de la Savoie) va prochainement proposer aux communes adhérentes plusieurs choix en matière d'électricité verte.

En vue des prochaines consultations, un questionnaire est lancé à destination des communes membres car le SDES souhaite créer dès le prochain appel d'offres un lot "ENR++" dédié à l'achat d'électricité produite exclusivement à partir de sources d'énergies renouvelables : un moyen de contribuer plus fortement au développement de nouvelles installations d'énergies renouvelables et à la transition énergétique. Ce lot viendra en complément de l'option classique « électricité verte » que la plupart des fournisseurs proposent. Les communes auront ensuite le choix pour chacun de leurs sites entre l'option ENR classique ou l'option ENR ++ (lot spécifique). Les élus souhaitent obtenir des informations complémentaires sur le coût de l'énergie avant d'adhérer au dispositif proposé. La décision sera prise lors du prochain conseil municipal.

---

## QUESTIONS DIVERSES

**CC Arlysère – Ramassage déchets, uniformisation prochaine sur l'ensemble de l'agglomération de la TEOM, suppression sur les anciennes communes de la CCHCS de la REOM (Obligation uniformisation Loi Notre).** M. Pierre RAT-PATRON regrette la suppression de la redevance incitative et demande des précisions sur le vote qui a eu lieu rappelant que le conseil municipal avait pris position contre cette suppression. André Vairetto précise qu'il s'est abstenu lors du vote pour la généralisation de la TEOM sur l'ensemble du territoire. Il explique qu'il est attaché au maintien de la redevance incitative sur le territoire de la Haute Combe de Savoie mais que la communauté d'agglomération a l'obligation à l'échéance 2024 de proposer un mode de tarification unique pour les ordures ménagères. Il suggère que les élus et les citoyens écrivent aux parlementaires pour modifier cette Loi. Un projet est en cours d'étude au sein de l'agglomération pour trouver une nouvelle tarification incitative sur l'ensemble du territoire afin que celle-ci soit plus en adéquation avec le volume de déchets produits par les ménages.

---

## INFORMATIONS DIVERSES

**Restructuration du groupe scolaire :** une réunion avec le cabinet d'architectes « Architectes Energie » a été récemment organisé. Ce dernier devra réactualiser le montant des travaux. La présentation du projet aura lieu le 26 septembre prochain.

---

**La date du prochain Conseil municipal est fixée au vendredi 16 septembre 2022 à 18h30.**

La séance est levée à 21h.

Le Maire,  
André VAIRETTO

